



RAPPORT

ANNUEL

2022

Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



SMD3
Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Édito



Madame, Monsieur,

Il est vrai que l'on mesure la performance des athlètes à leurs chronos, mais aussi à leur capacité à rebondir dans des conditions périlleuses : hier, nous, les élus du SMD3, prenions la mesure de l'urgence à diviser par 2 le nombre de sacs noirs partant à l'enfouissement en Dordogne. Aujourd'hui, les premiers résultats de la mise en place de la redevance incitative montrent que l'investissement de tous porte déjà ses fruits. Déterminés, organisés et rigoureux, nous l'avons été pour atteindre nos objectifs, des objectifs ambitieux pour accomplir nos projets. Aussi, je suis fier de vous présenter le rapport d'activités du SMD3 de l'année 2022.

Nous avons travaillé à la réalisation des objectifs suivants :

- Mise en application de la redevance incitative et passage du syndicat en SPIC (Service Public Industriel et Commercial)
- Déploiement de nouveaux modes de collecte affichant déjà de bons résultats en termes de réduction des déchets
- Prise en compte de la situation des personnes à mobilité réduite et mise en place d'un service spécifique en porte-à-porte pour les personnes âgées isolées
- Déploiement en cours de la mise à disposition d'un point d'apport volontaire à l'accessibilité renforcée pour chaque commune
- Création d'un service d'agents verbalisateurs afin de lutter contre les incivilités et les dépôts sauvages
- Création d'une commission consultative des usagers dont les synthèses seront analysées par le Comité Syndical

Je vous souhaite, à toutes et tous, une bonne lecture et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pascal Protano
Président du SMD3

//Rapport annuel 2022
Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
//SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
La Rampinsolle 24660 Coulounieix-Chamiers
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr

Rapport d'activités présenté par Pascal PROTANO,
Président du SMD3
Rédacteur en chef : Sylvain MARTY, Directeur du SMD3
Coordination du rapport : Isabelle MOREAU et
Emilie DELEST
Collecte des données et rédaction : ECOGEOS
Création graphique et mise en page : ADEKOI
Impression : MAUGEIN IMPRIMEURS
Rapport tenu à la disposition du public, adressé aux
collectivités adhérentes du SMD3 et téléchargeable sur
le site www.smd3.fr
Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2
février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application
n°2015-1827 du 30 décembre 2015

Sommaire

Processus pilotage	09
Processus réalisation	16
Processus support	32
Glossaire	43

Chiffres clés



Déchets ménagers et assimilés

395 031

habitants

484

communes

247 426

tonnes de DMA produites sur le territoire

626

kg/hab. en 2022 en Dordogne

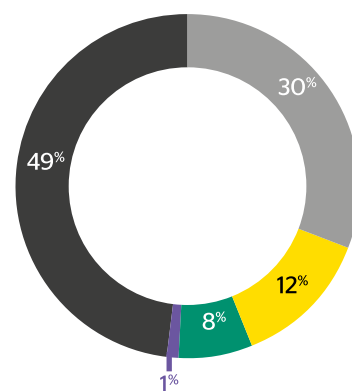
+8%

par rapport à la moyenne nationale

10 156

tonnes de déchets des professionnels

- Ordures résiduelles
- Emballages et papiers
- Verre
- Biodéchets et textiles
- Déchets occasionnels



Collecte

Porte-à-porte et apport volontaire

124 968 t

316 kg/hab.

Déchèteries

111 124 t

281 kg/hab.

Apports directs

1 178 t

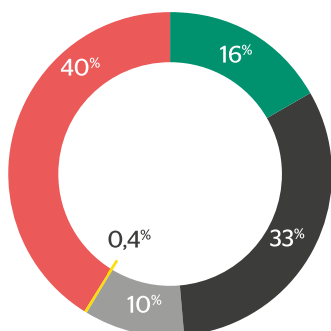
3 kg/hab.

Traitement

13

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

- Valorisation organique
- Valorisation matière
- Stockage des inertes
- Valorisation énergétique
- Stockage



Transfert

8

CENTRES DE TRANSFERT

104 814 t

dont :

69 692 t

Déchets résiduels

16 448 t

Déchets propres et secs et cartons

18 674 t

Verre

42%

DES DÉCHETS TRANSITENT PAR UN CENTRE DE TRANSFERT DU SMD3

58%

DES DÉCHETS SONT DIRECTEMENT APPORTÉS AUX EXUTOIRES

142 612 t

de déchets

Vie démocratique du SMD3



Gouvernance

Pascal Protano a été élu Président du SMD3 le 15 septembre 2020. Le SMD3 est administré par un comité syndical composé de 34 délégués (et autant de suppléants) élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Toute décision prise par le comité est soumise à un vote puis se concrétise par une délibération.

Le bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité.

Comme pour toute collectivité, une commission d'appel d'offres est obligatoirement constituée pour étudier des sujets relatifs à certains marchés publics avant leur présentation devant le comité syndical.

Composition du bureau syndical du SMD3 en 2022



Pascal PROTANO
Président



François ROUSSEL
Membre de l'assemblée
sectorielle du Grand
Périgeux



Francis COLBAC
Président de l'assemblée
de secteur du
Grand Périgeux



Marjorie MOLLETON
Présidente du Comité
technique du CHSCT
Membre de l'assemblée de
secteur de Bergerac



Thierry BOIDÉ
Président de l'assemblée
de secteur de
Montpon-Mussidan



Bernard TRIFFE
Président de l'assemblée
de secteur de Bergerac



Philippe ROUSSEAU
Président de l'assemblée
de secteur de Thiviers



Dominique BOUSQUET
Membre de l'assemblée de
secteur de Thiviers



Jean-Marcel BEAU
Président de l'assemblée
de secteur de Ribérac



Jean-Paul DUBOS
Membre de l'assemblée de
secteur de Belvès



Jérôme PEYRAT
Président du SICTOM du
Périgord Noir



Maryline FORGENEUF
Présidente du SMICTOM
de Nontron



Michel DONNETTE
Membre de l'assem-
blée de secteur de
Montpon-Mussidan

Président d'assemblée de secteur non élu au bureau syndical



Serge ORHAND
Président de l'assemblée de secteur de Belvès

Compétences et fonctionnement



Quelles sont les missions du SMD3 ?

Le SMD3 est responsable de la **création** et de la **gestion** des infrastructures de **transfert**, de **transport** et de **traitement des déchets** (centres de transfert, centres de tri, installation de stockage des déchets non dangereux...).

Pour traiter les déchets, l'accent est mis sur leur **valorisation** : réutilisation, recyclage, compostage... Le SMD3 assure également la gestion de filières de **traitement des déchets spécifiques** à l'échelle du département.

L'équité de service sur l'ensemble du territoire départemental est un des axes fondamentaux de la politique du SMD3, elle se fait par la mutualisation des coûts pour les adhérents. Pour assurer ses missions, des équipements modernes et adaptés, limitant au maximum les tâches difficiles pour les personnels, ont été mis en place.

L'Observatoire Départemental des Déchets de la Dordogne (ODD24), créé en 1997, permet au SMD3 d'assurer le suivi statistique des productions de déchets de ses adhérents.

Enfin, le SMD3 exerce des compétences facultatives pour le compte de ses adhérents qui en font la demande :

- Accueil des déchets professionnels dans ses installations
- Gestion des bas de quais des déchèteries
- Construction et/ou exploitation des déchèteries
- Collecte des déchets
- Communication locale

En 2021, les statuts en vigueur du SMD3 ont été adoptés par le comité syndical du 22/09/2020 (modifications statutaires délibérées le 12/04/2022). Ces documents sont téléchargeables sur le site www.smd3.fr dans la rubrique "documentation et presse".

VERS L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Le SMD3 participe activement à la **réduction** de la production de déchets et au tri. À toutes les étapes de la chaîne, il informe et sensibilise aux démarches écologiques et économiques, le but étant d'arriver à généraliser les comportements **éco-citoyens**.

QUELLE VISION POUR L'AVENIR ?

Au-delà d'une gestion quotidienne, le traitement des déchets doit s'anticiper sur le long terme. La loi de transition énergétique impose, **à l'horizon 2025, de réduire de 50% la part des déchets ménagers**.

Ce défi majeur se prépare loin en amont et nous fixe des objectifs ambitieux pour la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets. Citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics, tout le monde est concerné par l'avenir de la croissance verte.

Le SMD3, à travers ses missions, y prend une part active et prépondérante.

Quel est le fonctionnement du SMD3 ?

Le siège administratif du SMD3 est situé à la Rampinsolle à Coulounieix – Chamiers (24).

Une antenne du SMD3 est basée sur chacun des territoires suivants :

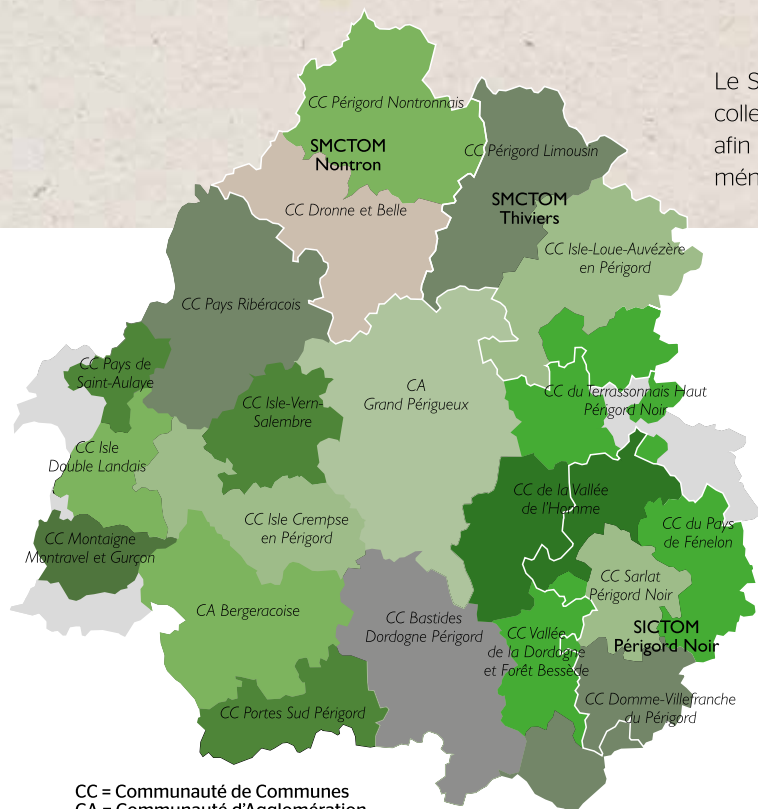
- Belvès
- Bergerac
- Montpon-Mussidan

- Ribérac
- Grand Périgueux
- Thiviers

Ces 6 antennes sont en charge de la collecte et de la gestion des déchèteries. Elles sont les interlocuteurs de proximité auprès des élus locaux et des usagers.

La mise en œuvre des décisions stratégiques est assurée par une équipe de 458 agents permanents (311 fonctionnaires, 120 contractuels, 27 CDI) dirigée par le Directeur Général des Services, Sylvain Marty.

Organisation territoriale de la gestion des déchets en Dordogne



Le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne est une collectivité territoriale créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Dordogne.

Qui sont les adhérents du SMD3 ?

18

structures de coopération intercommunales sont adhérentes au SMD3.

97%

Le SMD3 couvre la quasi-totalité de la Dordogne soit :

DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT

Quelles sont les compétences du SMD3 ?

Le SMD3 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés pour tous ses adhérents.

Pour les autres compétences, notamment la collecte, la gestion des déchèteries, la communication et la prévention, le SMD3 propose un service "à la carte" sur la demande de transfert de compétences par ses adhérents.

	Communication et Prévention	Collecte des OMR, emballages et papiers	Gestion des déchèteries	Transport et traitement des OMR et DPS
CC du Terrassonnais Haut Périgord Noir				
CC Portes Sud Périgord				
CC Bastides Dordogne Périgord				
CC Isle Double Landais				
CC Montaigne Montravel et Gurçon				
CC Isle et Crempse en Périgord		SMD3 100%		
CC Pays de Saint Aulaye				
CC Vallée de l'Homme	SMD3 100%		SMD3 100%	
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède				SMD3 100%
CC Domme Villefranche du Périgord				
CC Pays Ribéracois				
CA Bergeracoise		Collectivité 100%		
CA Le Grand Périgueux				
CC Isle Vern Salembre en Périgord				
CC Périgord Limousin				
CC Isle Loue Auvézère en Périgord				
SMCTOM de Nontron		Collectivités 100%		
SICTOM du Périgord Noir				

Les installations de gestion des déchets du territoire



Centre de transfert de déchets propres et secs



Centre de transfert des déchets résiduels



Plateforme de transit de l'amiante



Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)



Centre de tri des emballages et papiers



Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)



Aire de stockage et de broyage du bois



Plateforme de compostage des déchets verts



Aire de broyage des déchets verts



Aire de regroupement du verre



Casier de stockage de l'amiante-ciment

22 installations de transport-traitement sont en service sur le département de la Dordogne :

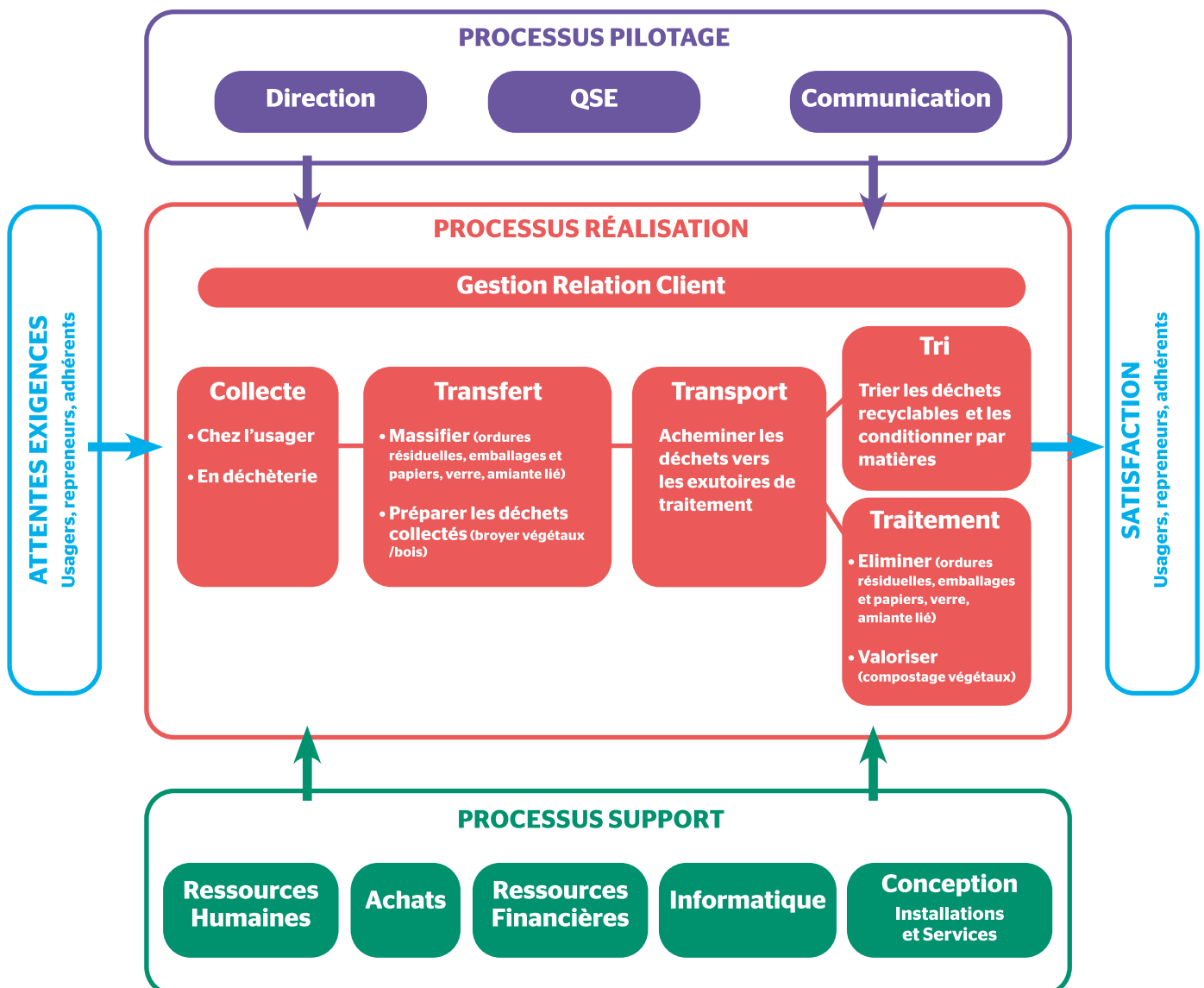
- **20** sont gérées par le SMD3 : 8 centres de transfert, 1 centre de tri, 1 centre de stockage, 1 plateforme de compostage, 7 aires de broyage des déchets verts, 2 centres de stockage des inertes
- **1** centre de tri en gestion déléguée privée et **1** centre de stockage privé

Cartographie des processus



En 2020, le SMD3 a réorganisé ses services en différents processus interagissant les uns avec les autres :

- Les 3 processus de pilotage (Direction, QSE et Communication) encadrent les actions des autres processus ;
- Les 6 processus de réalisation (Gestion de la relation client, Collecte, Transfert, Transport, Tri et Traitement) ont en charge le bon déroulement des différentes étapes de gestion des déchets du SMD3 ;
- Les 5 processus support (Ressources humaines, Achats, Ressources financières, Informatique et Conception Installations & Services) viennent en appui des processus de réalisation pour répondre à leurs besoins.





Processus PILOTAGE

96,3% de taux de conformité
des rejets au milieu naturel

1 743 composteurs individuels
vendus

101 réclamations par tranche
de 10 000 habitants

3 033 autocollants "Stop Pub"
distribués

60 ateliers pédagogiques

250 journées d'animations
scolaires



Processus Direction



Le Processus Direction a pour objectif de mettre en lumière les actions engagées par le SMD3 en centralisant l'ensemble des données attendues dans le cadre réglementaire de la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015.

Un schéma ambitieux est mis en œuvre pour répondre à ces attentes d'ici 2025. Il s'articule autour de **5 axes stratégiques** comprenant 43 actions opérationnelles s'échelonnant de 2018 à 2025 :

Axe A : Réduire fortement la production de **déchets**

Axe B : Faire encore progresser la **valorisation** des déchets

Axe C : Se préparer aux **évolutions** nécessaires des traitements

Axe D : Adapter la **gouvernance** aux nouveaux enjeux

Axe E : Ajuster l'**organisation** du SMD3 aux évolutions prévues

Bilan 2022

Objectifs

	2020	2021	2022
Diminution de l'enfouissement	103 500 t	103 400 t	97 823 t
Augmentation de la valorisation	115 500 t	130 750 t	125 078 t
Évolution de la production de déchets	597 kg/hab.	645 kg/hab.	626 kg/hab.

La diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) se poursuit depuis 2010. Les changements de modalités de collecte, le verrouillage des bornes OMR et la communication (rappel des consignes de tri et information sur la redevance incitative) ont permis de réduire ce flux de déchets de **23 %** entre 2010 et 2022.

À l'inverse, les flux des déchets recyclables augmentent entre 2010 et 2022 :

Emballages et papiers

+32

KG PAR HABITANT

Verre

+11

KG PAR HABITANT
(RENFORCEMENT DU NOMBRE
DES BORNES À VERRE)

Ordures ménagères

-23

KG PAR HABITANT



Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative - 2022 : l'année pédagogique pour près de 123 000 foyers permanents, 22 000 résidences secondaires et 13 000 professionnels

Le SMD3 et ses adhérents ont acté en 2018 le principe de passage en Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à l'échelle du département de la Dordogne afin de répondre aux objectifs réglementaires et maîtriser les coûts liés à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'enfouissement des déchets résiduels. Ce changement s'accompagne d'une optimisation de la collecte robotisée et d'un changement de fiscalité.

L'année 2019 avait marqué le lancement de ce projet d'envergure par une communication de proximité : rencontre avec les habitants et création du service Relation Usagers, centralisant l'ensemble des demandes des habitants et constituant la base de données des "futurs" redevables.

En 2021, le déploiement de la collecte de proximité s'est poursuivi, complété par un volet Biodéchets. Le SMD3 a, en effet, été lauréat de l'appel à projets TRIBIO, lancé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME, afin de développer la gestion du compostage de proximité.

L'année 2022 a permis de finaliser le déploiement du dispositif de collecte et d'accompagner les "futurs redevables" dans la mise en œuvre de la redevance incitative par l'envoi de deux factures pédagogiques en juin, puis en décembre à la suite du vote de la grille tarifaire. L'accompagnement a été également réalisé via la présence des animateurs sur le terrain et des chargés des relations usagers pour informer, expliquer, agir sur la réduction du sac noir, et surtout être à l'écoute.

Le SMD3 a été accompagné par les services des 14 collectivités adhérentes ainsi que par la Direction Régionale des Finances Publiques, via la Mission Régionale de Conseil aux Décideurs Publics, et par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne.

De nombreux temps d'information ont eu lieu au travers de réunions publiques, de rencontres avec les élus au sein des conseils municipaux et communautaires, et lors des visites des installations du SMD3. Une rencontre spécifique s'est tenue le 8 novembre 2022 en partenariat avec l'Union des Maires 24, l'Union des Maires Ruraux, la DDFIP et la Préfecture : près de 400 maires étaient présents.

Carte de passage à la REOMI



Projets 2023

- Passage effectif à la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2023
- Installation d'une commission consultative des usagers du service public des déchets avec 4 collèges : habitants, professionnels, personnes qualifiées, élus locaux
- Accompagnement des élus locaux dans la lutte contre les dépôts sauvages
- Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères en mars et juillet
- Poursuite du déploiement de la collecte de proximité et du déploiement du volet technique de la REOMI sur les communes de l'Agglomération Bergeracoise pour un passage en Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2025
- Développement d'une solution pour les visiteurs de passage avec le déploiement d'une application mobile

Processus QSE



Le Processus QSE est porté par la Direction de la Qualité. Son rôle est de garantir l'exercice des missions du SMD3 dans le respect de la réglementation, de la protection de l'environnement, de la sécurité des agents et de la satisfaction des usagers sur le service rendu en matière de collecte des déchets et relations usagers.

Pour cela, le service a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les processus du SMD3. Il gère ainsi :

- Les **installations classées pour la protection de l'environnement** (déchèteries, centres de transfert, installations de stockage de déchets non dangereux et inertes, centres de tri) : procédures administratives et suivi réglementaire
- **L'hygiène, la santé et la sécurité au travail** : document unique, accidents du travail et démarches de prévention
- Le **système de management de la qualité** (certification ISO 9001) et de **l'environnement** (certification ISO 14001)

Retour sur 2022

Une politique Qualité Environnement engagée

Face à la nécessité de maîtriser la production de déchets et pour répondre aux objectifs ambitieux de la loi de transition énergétique, le SMD3 entend relever le défi en exerçant ses missions dans le cadre des valeurs qu'il porte :

- La responsabilité, notamment vis-à-vis des générations futures.
- Le dynamisme pour rechercher sans cesse les solutions les plus performantes sur le

plan économique et environnemental.

- La proximité pour rester à l'écoute des attentes des usagers et leur proposer les solutions adaptées à leur situation.
- La bienveillance pour prendre en compte les usagers les plus vulnérables et améliorer les conditions de travail des salariés.

De ce fait, la politique du SMD3 répond à plusieurs engagements :

- Être à l'écoute des usagers et leur assurer un service dynamique et réactif
- Satisfaire aux obligations de conformité réglementaires
- Préserver la santé et la sécurité au travail des agents et des prestataires
- Protéger l'environnement
- Poursuivre la démarche d'amélioration continue

Une performance Qualité Environnement avérée pour ses activités

La performance environnementale du SMD3 se mesure au travers d'un ensemble d'indicateurs qui traduisent l'impact environnemental de ses différentes activités. Elle est toujours très satisfaisante en 2022 :

- **Consommation en carburant maîtrisée** avec une consommation moyenne de 45 L/100 km
- **Qualité constante des rejets au milieu naturel** (air, eau, bruit, sol) : 96,3 % des paramètres analysés sont conformes
- **Forte contribution à la production d'énergie renouvelable** grâce à :
 - l'installation d'un moteur convertissant le biogaz produit par les déchets enfouis en électricité et chaleur :
 - électricité : 7 036 MWh soit l'équivalent des besoins de 2 852 personnes (- 7 % du fait des fortes températures estivales)
 - chaleur : 2 839 MWh soit l'équivalent des besoins de 220 foyers (+ 89 %)

- l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du siège administratif et sur d'anciens casiers de stockage de déchets ménagers à Vanxains, Dussac et Saint-Laurent-des-Hommes

- **Programme de plantation et d'entretien du patrimoine forestier** : 8 ha de terres ont été replantées dans le cadre du plan de gestion forestière en collaboration avec l'Office National des Forêts

La performance de la Qualité de service est mesurée au travers de plusieurs paramètres :

- Taux de réclamation des usagers : 101 réclamations par tranche de 10 000 habitants en 2022. L'essentiel des réclamations porte sur la non-disponibilité des conteneurs d'apport volontaire et la propreté de ces points (dépôts sauvages)
- Baromètre d'opinion : c'est le résultat d'une enquête de satisfaction menée par un cabinet spécialisé auprès d'un panel d'usagers représentatifs



- Dispositif d'enquête permanent réalisé auprès des usagers après utilisation d'un service proposé par le SMD3 : utilisation d'un point d'apport volontaire, visite en déchèterie, appel au service usagers.

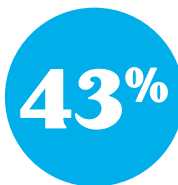
Les attentes des usagers portent sur un renforcement de la pédagogie et de l'information relative aux projets, de l'accessibilité et de la propreté des points d'apport volontaire.



5,4/10

NOTE MOYENNE DE SATISFACTION

TAUX GLOBAL DE SATISFACTION



PAV



Centre d'appel



Déchèteries

Santé et sécurité au travail

L'année 2022 est marquée par une nette diminution de l'accidentologie qui se traduit par une très forte baisse de la fréquence des accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail ainsi que de leur gravité.

Cette amélioration est perceptible sur les 3 secteurs métiers principaux du SMD3, à savoir la collecte des déchets, les déchèteries et le tri des déchets (37 accidents de travail avec arrêt de travail contre 45 en 2021). Ils sont principalement dus aux déplacements piétons (glissade, chute de plain-pied...) et à la manutention manuelle.



TAUX DE FRÉQUENCE ACCIDENTS DÉCLARÉS AVEC ARRÊT



TAUX DE GRAVITÉ

Faits marquants

Un important programme d'actions d'amélioration des conditions de travail a été déployé en 2022 afin de réduire les postures de travail pénibles et les opérations de manutention manuelle principalement sur les métiers collecte/déchèterie/tri :

- Achat de gerbeurs électriques et de souffleurs à dos pour quasiment toutes les déchèteries
- Aménagement de plateformes de travail sécurisées et modification de l'ergonomie des postes de tri sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
- Adaptation des véhicules de propreté

La démarche Qualité Environnement a été étendue aux antennes de Périgueux et Thiviers et la double certification "Qualité de services - ISO 9001" et "Protection de l'environnement - ISO 14001" a été renouvelée en 2022.



Projets 2023

Création d'une cellule départementale dédiée à la maintenance des équipements afin de garantir le bon fonctionnement des installations et une plus grande réactivité lors des pannes

Processus Communication



Le rôle du Processus Communication est d'**organiser** et de mettre en œuvre la **stratégie** et les **actions de communication** externes et internes du SMD3. Il s'agit d'un service transversal qui travaille et interagit avec tous les autres processus de la structure.

Le Processus Communication développe ses actions pour répondre à trois objectifs principaux :

- Faire connaître le **syndicat** et ses **missions**
- **Communiquer** de façon efficace
- **Accompagner, expliquer**, faire **connaître** les évolutions du service public des déchets

Retour sur 2022



Au cours de l'année, la réalisation de la stratégie et des plans de communication pour accompagner la mise en place de la redevance incitative a été poursuivie avec succès. Les supports de communication liés à la redevance incitative et au déploiement technique sur les secteurs concernés ont été adaptés et diffusés, en lien constant avec les antennes, les municipalités et les communautés de communes. En fin d'année, un plan de communication et des supports dédiés ont accompagné le vote de la grille tarifaire et le passage effectif à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023. 2022 a également été une année de forte visibilité médiatique du SMD3, puisqu'il a fait l'objet de nombreux reportages en presse écrite, télévision et radios en local et en national.

Concernant l'organisation interne du service, un nouveau fonctionnement en marché public pour toutes les impressions papier, adhésives et signalétiques du syndicat a été mis en place.

De nouveaux projets, portés en collaboration avec d'autres services, ont aussi vu le jour. En particulier, le lancement de l'intranet portail d'entreprise "sphère" :

ce nouvel espace permet aux agents du SMD3 de partager et de trouver des données et des informations relatives à la vie de la structure, les procédures, les événements, les actualités, ainsi que l'accès aux applications et outils métiers.

Portée conjointement par les services Usagers et Animation, l'opération "Le SMD3 à votre rencontre !" est aussi une des nouvelles actions de communication de proximité développées en 2022, pour mieux informer et accompagner les usagers de Dordogne dans leur démarche de tri et comprendre les enjeux de la redevance incitative.



Cible grand public

Sensibilisation des usagers à l'occasion de 71 événements sur le département, avec la présence du camion « Zéro déchet », des prêts de points tri, mais également grâce à 50 visites de sites techniques et près de 60 ateliers pédagogiques sur les thèmes du tri, du compostage, du gaspillage alimentaire, des textiles d'hygiène ou encore du ménage écologique. 3 033 autocollants "Stop pub" ont été distribués et équipent désormais les boîtes aux lettres de Dordogne !

71
PERMANENCES
DU CAMION
"ZÉRO DÉCHET"

60
ATELIERS
PÉDAGOGIQUES

50
VISITES DES SITES
TECHNIQUES
DU SMD3

3 033
AUTOCOLLANTS
"STOP PUB"
DISTRIBUÉS

Le service communication a également conçu un spot publicitaire sous forme d'un clip ludique de 30 secondes sur le thème du bon geste de tri. Diffusé pendant un mois sur les écrans des cinémas de Périgueux et de Bergerac, la vidéo a permis de toucher près de 42 000 spectateurs !

Cible élus / collectivités

Alimentation régulière de l'espace documentation dédié aux collectivités, avec fournitures de kits de communication et diffusion d'une lettre d'information au format newsletter aux maires. 350 élus ont été sensibilisés au cours de l'année à l'occasion de sessions de formation sur les enjeux de la RI et de visites des sites techniques du SMD3.

350
ÉLUS SENSIBILISÉS

44
SESSIONS DE
FORMATION SUR LA RI

50
VISITES DES SITES
TECHNIQUES
DU SMD3



Cible jeune public / scolaires

Afin de sensibiliser les nouvelles générations à la réduction des déchets, différentes actions sont réalisées auprès des élèves : distribution de l'agenda scolaire et du Journal des Nouveaux Z'Héros, animations dans les écoles pour sensibiliser le jeune public à travers des animations ludiques ou des mises à disposition d'outils autonomes et de matériel pédagogique, notamment sous la forme de jeux.



12 000

AGENDAS SCOLAIRES
DISTRIBUÉS AUX CE2,
CM1 ET CM2



11 000

PETITS JOURNAUX
DISTRIBUÉS AUX CP
ET CE1

55

VISITES : CENTRE DE
TRI, DÉCHÈTERIES
ET CENTRE
D'ENFOUISSEMENT

250

ANIMATIONS DANS
LES ÉCOLES ET LES
ACCUELS DE LOISIRS

Faits marquants

- **Août** : Lancement de l'application Bluetooth "SMD3 mon service déchets" permettant l'ouverture des conteneurs à ordures ménagères et qui autorisera le paiement en ligne pour les touristes.
- **Septembre** : Sortie de l'agenda scolaire "L'épopée du bon geste" distribué gratuitement à 12 000 élèves de CE2, CM1 et CM2 du

département. Dans cette nouvelle édition, la 19^e, des petits héros font un bond de géant de leur époque médiévale jusqu'en l'an 2022 où ils apprennent à devenir de vrais champions du tri !

- **Décembre** : diffusion d'un spot publicitaire dans les cinémas de Périgueux et de Bergerac.

ZOOM sur l'opération "le SMD3 à votre rencontre !"

Pour mieux comprendre les enjeux de la redevance incitative et la gestion des déchets, le SMD3 va à la rencontre des usagers dans leur commune. Avec des rencontres en porte-à-porte, une présence sur les marchés et des animations scolaires, l'objectif est d'informer les habitants sur la mise en place de la redevance incitative, de

créer du lien, de vérifier le recensement des usagers et de véhiculer une image positive du SMD3.

La présence des animateurs et des chargés de relations usagers sur les 8 communes visitées en 2022 a permis de rencontrer 419 usagers qui ont apprécié la démarche et la qualité des échanges.



Projets 2023

- Campagne d'affichage urbain et spots radios sur les consignes de tri
- Lancement d'une chaîne TikTok et création de contenus vidéos adaptés
- Sortie du film institutionnel du SMD3
- Nouvelles animations textiles avec le soutien financier de Refashion : consignes de tri textiles, collectes par antenne, semaine de la Refashionweek en partenariat avec les accueils de loisirs
- Mise à jour des supports de la salle pédagogique de l'ISDND
- Nouvelle organisation de prêts de points tri et opérations "nettoyons la nature" pour les événements festifs, culturels et sportifs
- Refonte de la malle pédagogique "gaspillage alimentaire" afin de proposer des animations péri-scolaires dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Processus RÉALISATION

236 092 tonnes de Déchets Ménagers
Assimilés collectés

47% du tonnage collecté provient
des 50 déchèteries du
département

598 kg/hab. collectés en 2022

49,5% de valorisation matière et
organique

-6% par rapport à 2021



Synthèse des déchets collectés en 2022



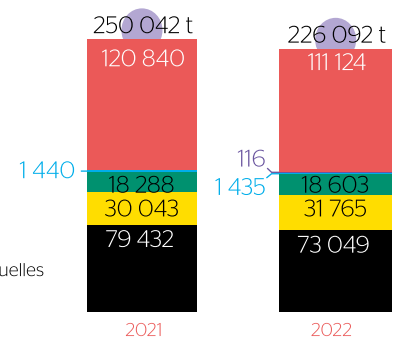
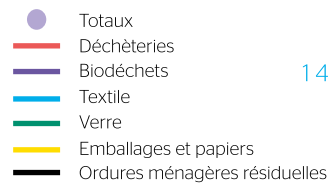
Tonnages collectés

236 092 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apports directs) ont été collectées sur le territoire du SMD3. Cela représente **598 kg** par habitant en moyenne en 2022.

Les tonnages collectés ont diminué de **6 %** entre 2021 et 2022, revenant au niveau de 2020, avec une nette diminution des ordures ménagères résiduelles et des déchets apportés en déchèterie (- 8 % sur ces deux flux).

Les apports en déchèterie représentent **47 %** des tonnages collectés. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (31 %). Les déchets recyclables (emballages et papiers, verre) représentent 21 % des déchets collectés.

Évolution des tonnages collectés



Zoom sur la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire

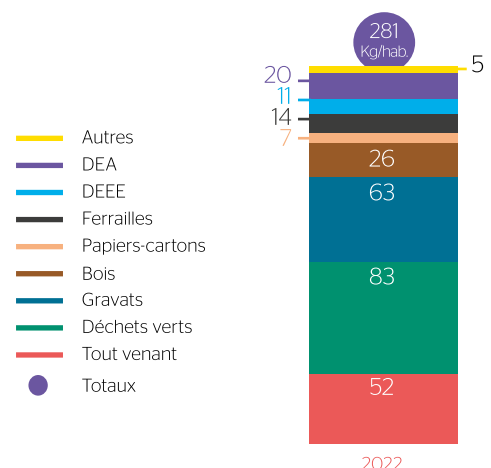
124 968 tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire du SMD3 en 2022, soit en moyenne **316 kg par habitant**. Ces collectes sont réalisées majoritairement en régie.

Zoom sur la collecte en déchèterie

50 déchèteries sont en service sur le territoire du SMD3 soit 1 déchèterie pour 7 901 habitants.

281 kg par habitant en moyenne ont été collectés en déchèterie.

8 % de diminution des apports en déchèteries entre 2021 et 2022. Cette augmentation porte en particulier sur les déchets verts, les cartons et les ferrailles.





Synthèse des déchets traités en Dordogne en 2022



242 075 t

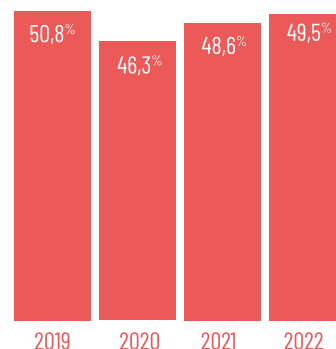
de déchets ménagers et assimilés ont été pris en charge par le SMD3

	Déchets générés sur l'ensemble du territoire de la Dordogne	Déchets pris en charge par le SMD3
Ordures ménagères résiduelles	74 468 t	74 468 t
Végétaux	38 615 t	38 224 t
Gravats	25 217 t	25 217 t
Emballages et papiers traités en centre de tri	30 899 t	30 899 t
Encombrants	21 973 t	21 973 t
Verre	18 674 t	18 674 t
Bois	10 217 t	9 213 t
Papiers/cartons déposés en déchèteries et en apport volontaire	5 330 t	3 916 t
Ferrailles	5 548 t	4 599 t
Déchets d'équipements électriques	4 424 t	4 424 t
Amiante ciment	693 t	693 t
Textiles	1 795 t	359 t
Divers (piles, batteries, pneus, plâtre, plastiques etc.)	365 t	313 t
Déchets diffus spécifiques	952 t	952 t
Huiles (de vidange et alimentaire)	206 t	152 t
Polystyrène expansé	121 t	121 t
Néons et lampes	18 t	18 t
Déchets d'activités de soins à risque infectieux	2 t	2 t
Déchets d'éléments d'ameublement	7 858 t	7 858 t
Plastiques durs	52 t	0 t
Totaux	247 426 t	242 075 t

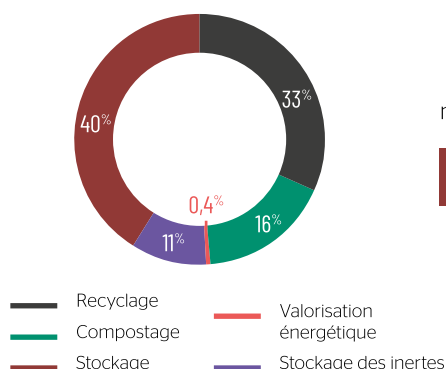
49,5% des déchets non dangereux produits en Dordogne sont valorisés.

Après avoir diminué en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, la part de déchets valorisés en Dordogne est remontée en 2021 et 2022. Ainsi, près de la moitié des déchets générés en Dordogne est valorisée, que ce soit par recyclage, compostage ou valorisation énergétique, en cohérence avec la hiérarchie des modes de traitement définie au niveau européen.

Taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes produits en Dordogne



Type de valorisation des déchets produits en Dordogne en 2022



Le SMD3 est dans une démarche de développement durable et respecte la hiérarchisation des modes de valorisation.

Réduction des déchets

Valorisation matière

Valorisation énergétique

Élimination

Synthèse des déchets collectés en 2022



	Antenne de Belvès	Antenne de Montpon-Mussidan	Antenne de Ribérac	Antenne de Périgueux	Antenne de Thiviers	Antenne de Bergerac	CA Bergeracoise	SMCTOM de Nontron	SICTOM Périgord Noir
Collectivité	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	SMD3	-	-	-
Nombre de communes	77	48	46	55	76	47	32	44	58
Nombre d'habitants	32 949	33 180	21 440	107 351	37 595	17 256	77 725	26 817	40 718
Part de la collecte des OMR en PAV	80%	89%	85%	85%	91%	97%	NC	33%	100%
Part de la collecte des OMR en PAP	20%	11%	15%	15%	9%	3%	NC	77%	0%
Financement									
Financement	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOM	TEOM	TEOM + RS	TEOM + RS
Montant RS	NC	-	165 358 €	-	23 897 €	29 285 €	0 €	158 222 €	500 494 €
Montant TEOM	NC	-	3 109 677 €	-	4 988 056 €	1 755 505 €	NC	3 938 850 €	7 579 862 €
Moyens humains et matériels									
Nombre d'agents	46	35	28	73	42	22	NC	39	62
dont technique	40	27	24	67	36	18	NC	35	52
dont administratif	6	3	4	6	6	4	NC	4	10
Nombre de véhicules	21	16	8		19	8	NC	15	20
Collecte en régie ou prestation	régie	régie	régie	régie	régie	régie	régie et prestation	régie	régie
Nombre de déchèteries	7	8	3	11	7		4	5	6
Nombre de visites en déchèterie	NC	142 546	35 888	166 146	89 174		183 889	83 786	136 668
Tonnages collectés									
OMR	5 219	3 798	3 361	19 810	6 125	4 825	13 341	5 376	11 193
Emballages/papiers	3 083	3 3307	1 725	10 217	2 886	1 797	3 040	2 032	3 678
Verre	1 976	1 575	1 054	4 438	1 873	1 100	2 424	1 362	2 801
Biodéchets	0	0	0	0	0	0	0	0	116
Déchèteries	11 682	18 599	5 528	22 965	8 752		22 552	7 753	13 293
Apports directs	17	186	370	467	31		26	67	15
TOTAL	21 976	27 465	12 039	57 896	19 668	30 300	18 805	16 590	31 096
Compostage									
Composteurs individuels distribués	211	134	161	719	83		435	1 255	813

NC : Non communiqué

Processus Collecte



Le Processus Collecte est le premier maillon de la chaîne de gestion des déchets, en lien direct avec les usagers du service : il consiste à collecter les déchets en points d'apport volontaire (PAV), en porte-à-porte (PAP) ou en déchèteries, pour les massifier avant transfert, transport puis traitement.

En collaboration étroite avec le service Relations Usagers, il est garant de leur satisfaction, se doit d'être fiable et réactif pour assurer la continuité du service public, dans un objectif de performance économique et environnementale.

A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, le SMD3 encadre ce processus dans un système de management intégré Qualité-Environnement.

Retour sur 2022

Déploiement des outils pour la mise en œuvre de la tarification incitative

La mise en œuvre de la redevance incitative sur le département passe par l'adaptation des moyens de collecte, pour être en mesure de facturer les usagers à partir du 1^{er} janvier 2023 en fonction de leur production de déchets résiduels. Pour cela, le SMD3 a poursuivi cette adaptation en 2022, avec le déploiement de 552 nouveaux PAV sur les antennes de Belvès (46), Périgueux (100), Thiviers (258) et Ribérac (148).

Création de l'unité de planification départementale

L'unité de planification a vu le jour au 1^{er} janvier 2022. Pour ce projet, la direction du SMD3 avait sélectionné deux secteurs pilotes, Bergerac et Belvès. Elle a pour but l'optimisation des tournées de collecte afin de diminuer l'empreinte environnementale, tout en améliorant la qualité de service. La performance est suivie au moyen



L'accessibilité renforcée des points d'apport volontaire

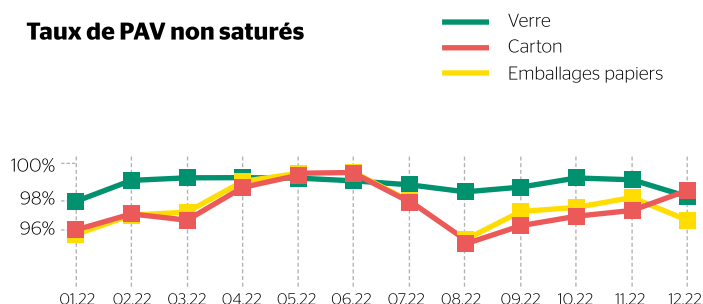
En 2022, le SMD3 a testé sur 15 communes des aménagements permettant de faciliter encore plus l'accès aux trappes des colonnes de collecte, par la mise en place de plateformes réhaussées par des équipements spécifiques.

Les résultats de ces tests sont particulièrement concluants et appréciés des usagers comme des élus. Chaque commune relevant du service public porté par le SMD3 pourra disposer, si elle le souhaite, d'un point de collecte à accessibilité "renforcée" sur son territoire d'ici la fin de l'année 2023.

de différents indicateurs : kilométrage parcouru, tonnage collecté par flux, tonnage collecté par km, etc. Parmi ces indicateurs, le taux de points d'apport volontaire ayant été collectés avant saturation (taux de disponibilité) a été de 98,2 % en 2022.

Au vu des résultats, l'optimisation des collectes par l'unité de planification va être étendue à l'ensemble du département en 2023.

Taux de PAV non saturés



Nouvelles filières en Déchèteries

Quelques changements ont eu lieu en 2022 concernant les déchets acceptés en déchèteries :

- Elargissement des consignes de tri de la filière PSE aux chips de polystyrène et au polystyrène extrudé
- Etude pour l'implantation de bennes Ecomaison (flux mobilier, articles de bricolage et jardin, jouets) sur les déchèteries de Périgueux, Chancelade et Coulounieix-Chamiers
- Décembre 2022 : début de formation des agents de déchèteries aux nouvelles consignes de tri des filières Articles de bricolage et jardin et Jouets
- Décembre 2022 : ajustement de la signalétique (panneaux) aux nouvelles consignes de tri





Budget réalisé 2022

- Budget d'investissement collecte PAP et PAV : 17,4 M€
- Budget d'investissement déchèteries : 1,4 M€
- Budget de fonctionnement collecte PAP et PAV : 11,4 M€
- Budget de fonctionnement déchèteries : 7,6 M€

Projet 2023

Renforcement des moyens alloués à la propreté des PAV

Afin de répondre aux attentes des usagers sur la propreté des installations, 2 nouveaux services de lavage des PAV ont été créés :

- Une unité départementale de lavage des bornes opérationnelle à partir de janvier 2023 pour assurer un nettoyage complet intérieur et extérieur des bornes sur les secteurs de Bergerac, Belvès, Montpon et Ribérac à l'aide de camions robotisés. Des équipes seront créées sur les secteurs de Périgueux et Thiviers en janvier 2024.
- Des équipes de propreté sur chaque secteur pour assurer un lavage régulier de l'extérieur des bornes et des plateformes à l'aide de camions équipés de nettoyeurs haute pression.

Ces dispositifs seront étendus à l'ensemble du département en 2023-2024.

Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

Le SMD3 va renforcer la lutte contre les dépôts sauvages par différents moyens :

- Mise en place d'une équipe de verbalisation : 4 agents habilités par le Président du SMD3 réaliseront des tournées de verbalisation en fonction des remontées qui leur sont faites, en lien avec les services de collecte et de police des différents secteurs
- Opération test d'un dispositif de visualisation de dépôts au sol par le biais d'une caméra installée sur les bornes
- Opération test d'un dispositif de déclaration de la présence de dépôt(s) au sol à l'aide d'un bouton de signalisation installé sur la borne

Budget prévisionnel 2023

- Budget d'investissement Collecte PAP et PAV : 21 M€
- Budget d'investissement Déchèteries : 2,7 M€
- Budget de fonctionnement Collecte PAP et PAV : 14,5 M€
- Budget de fonctionnement Déchèteries : 8,6 M€

Toutes ces actions mises en place par le SMD3 démontrent son engagement et sa volonté de progresser sur la qualité du service rendu aux usagers, tout en cherchant les solutions pour réduire son empreinte environnementale.



Processus Transfert

Le rôle du processus transfert est de massifier et préparer les déchets collectés pour permettre leur traitement. Il est lié en amont au processus collecte et en aval aux processus transport et traitement.

Ses objectifs sont les suivants :

- Assurer la continuité du service transfert
- Valoriser de manière optimale les produits issus de la filière bois / déchets verts
- Limiter le coût annuel de non-production lié à des casses issues de la présence d'indésirables

Retour sur 2022

Valorisation optimale des produits issus de la filière bois / déchets verts

Le SMD3 a traité sur ses plateformes 30 461 tonnes de déchets verts et 8 787 tonnes de bois.

100 % de ces déchets ont été valorisés.

Limiter le coût annuel de non-production lié à des casses issues de la présence d'indésirables

Temps d'immobilisation : les machines de broyage ont été arrêtées environ 166 h au cours de l'année 2021 à la suite de casses.

Faits marquants

- Mise en place de passerelles pour l'optimisation des chargements en toute sécurité sur tous les sites (33 k€)
- Construction du centre de transfert de Belvès en cours (3,2 M€ dont 1,1 M€ dépensés sur 2022)
- Etudes de mise aux normes portant sur le rejet des eaux et sur le bâtiment stockage du carton de Bergerac (27 k€)
- Acquisition d'une balayeuse sur La Rampinsolle (16 k€)
- Peinture en bas de quai sur les sites de Bergerac, Vanxains et Dussac (6 k€)
- Poursuite des conventions et des apports de sacs de masques usagés dans les centres de transfert

Projet 2023

Belvès

- Poursuite de la construction du nouveau centre de transfert, fin des travaux estimée à septembre 2023 (4,3 M€ dont 95 k€ d'études)
- Achat d'une chargeuse (235 k€)
- Modernisation du télescopique pour accueillir une pince à balle (2 k€)
- Achat d'une presse à carton (185 k€)

Bergerac

- Aménagement du site : bâtiment carton, mises aux normes des rejets (417 k€)
- Achat d'une presse à carton d'occasion (12 k€)
- Achat d'un télescopique (141 k€)
- Réparation de la clôture (1,5 k€)

Marcillac-Saint-Quentin

- Réfection d'une partie de la voirie en bas de quai (65 k€)
- Réparation des rideaux métalliques de haut de quai (10 k€)

Processus Transport



Le rôle du processus transport est d'évacuer dans le temps imparti les déchets présents sur les centres de transfert du département afin d'assurer une continuité d'accueil permanente des ordures ménagères résiduelles ainsi que des emballages et papiers issus de la collecte.

Le processus transport est lié en amont aux processus collecte et transfert et en aval aux processus tri et traitement.

En 2022, le pôle transport a acheminé plus de 75 000 tonnes de déchets issus des centres de transfert du département vers les différents exutoires (les centres de tri pour les emballages et papiers ou les centres d'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles).

Les transports sont réalisés en tracteur remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA).

Retour sur 2022



75 983 tonnes transférées



581 190 Km parcourus



239 033 Litrage cumulé de gasoil

Réduction de l'empreinte environnementale grâce à la redevance incitative

Grace à la mise en place de la redevance incitative, le nombre de rotations pour l'évacuation des déchets résiduels présents dans les centres de transfert a diminué de 6 % sur le département, soit 22 000 km en moins parcourus en 2022.

Budget

- **Carburant** : 463 036 €
- **Investissements** : 280 800 €
- **Sous-traitance** (transport Marcillac) : 154 309 €
- **Réparations** : 130 235 €
- **Maintenance** : 15 652 €

Projet 2023

À partir du 1^{er} mars, le SMD3 reprend en régie le transport des caissons des bas de quai des déchèteries du secteur de Bergerac. Cette activité représente plus de 17 000 tonnes de déchets pour plus de 3 000 caissons à transporter/an.





Processus Tri

Le processus tri a pour objectif de suivre l'activité liée à l'accueil, au tri et à la reprise des matériaux issus des collectes sélectives des papiers et emballages en carton, en plastique, en acier et en aluminium.

Le processus tri interagit d'une part avec les processus collecte, transfert et transport (processus "fournisseurs") et avec le processus achat d'autre part (processus "client").

Organisation de la filière

Les emballages et papiers correspondent aux déchets issus du tri effectué par les ménages dans les bornes et les sacs jaunes.

Depuis le déploiement de l'extension des consignes de tri (ECT) en 2012 sur le territoire périgourdin, ces déchets recyclables sont admis sur les 2 centres de tri départementaux pour être triés :

- Le centre de tri de La Rampinsolle à Coulounieix-Chamiers, propriété du SMD3, est exploité par la société PAPREC CRV.
- Le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin, exploité en régie par le SMD3 depuis septembre 2019

	Centre de tri de La Rampinsolle	Centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
Propriétaire	SMD3	SMD3
Exploitant	PAPREC CRV	SMD3
Capacité de traitement	22 000 t/an	8 000 t/an
Personnel	2 à 3 postes de 7h	2 à 3 postes de 7h
Tonnage traité (2022)	22 277 t	11 536 t
% de refus de tri (2022)	34 %	37 %
Traitement des refus de tri	Valorisation énergétique dans des UVE voisines (départements 19 et 33)	

Retour sur 2022

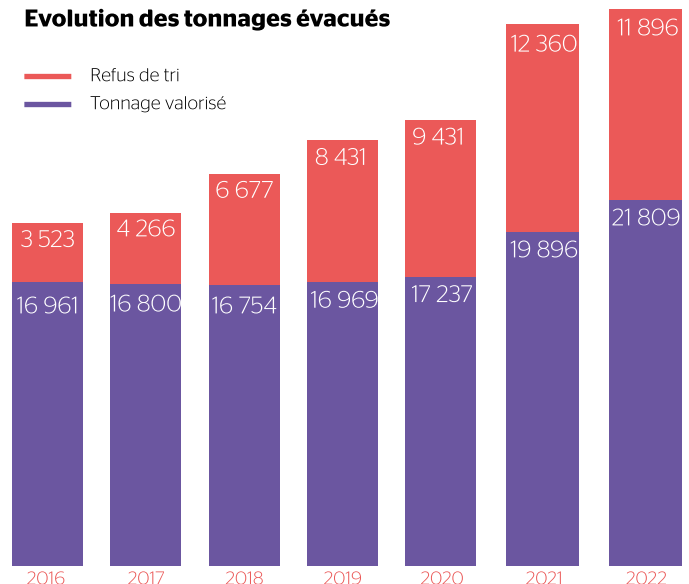
En 2022, les deux centres de tri ont réceptionné 35 520 tonnes d'emballages et papiers :

- 12 560 tonnes sur le site de Marcillac-Saint-Quentin, dont 2 250 tonnes issues du SYTTOM de Brive.
- 22 960 tonnes sur le site de La Rampinsolle, dont 270 tonnes issues du SYTTOM de Brive et 2 800 tonnes envoyées en Gironde lors des travaux de modernisation du site.

Le taux de refus de tri moyen est de 35 % en 2022, en légère baisse par rapport à 2021 (38 %). Les refus de tri regroupent d'une part les refus dits "techniques", qui respectent les consignes de tri mais ne peuvent être recyclés (plastiques bi-composants, imbriqués, fines...) et d'autre part les refus dits "inciviques", qui n'ont pas leur place au sein des emballages : restes alimentaires, couches, bâches en plastique, petits objets, câbles électriques, textiles, couvertures, chaussures...

Ces refus sont envoyés en unité de valorisation énergétique (UVE). Un mauvais tri engendre ainsi des charges supplémentaires (collecte, transfert, tri, valorisation énergétique) pour le SMD3 et donc pour l'utilisateur.

Evolution des tonnages évacués





Les tonnages de déchets issus du territoire du SMD3 et triés par matière sur l'année 2022 sont les suivants :

Type	Nature des emballages	Tonnage trié	Produits issus du recyclage
Acier	Boîtes de conserve, canettes de boissons...	1 252	Boîtes de conserve, pièces automobiles...
Aluminium	Cannettes, barquettes, aérosols...	204	Vélo...
Mix-PEHD	Bouteilles et emballages en plastique opaque	1 272	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte des déchets...
Mix-PET clair	Bouteilles et emballages en plastique clair	1 497	Bouteilles, fibres textiles (ex : polaires)...
Mix-PET foncé	Bouteilles et emballages en plastique coloré	443	Bouteilles, fibres textiles (ex : polaires)...
Films plastiques PEBD	Films plastiques, sacs jaunes	650	Sachets, sacs, poches plastiques
Papiers-cartons complexés	Briques alimentaires	312	Cartons et cartonnettes d'emballage...
Papiers-cartons non complexés	Cartons, cartonnettes	5 505	Papier peint, essuie tout...
JRM	Journaux, revues, magazines	3 507	Papier journal
Gros de magasin	Papier de qualité inférieure	6 177	Papier
Carton de moindre qualité	Cartons de qualité inférieure	990	Cartons et cartonnettes d'emballage
Refus de tri	-	11 897	Chaleur

Faits marquants

- Panne de la presse à balles de Marcillac qui a duré plus de 7 semaines
- Modernisation du centre de tri de La Rampinsolle pour augmenter la capacité de la chaîne de tri de 15 000 tonnes à 22 000 tonnes (3,4 M€).
- Sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin : achat de filets pour lutter contre les envols (12 k€), réfection de la voirie (35 k€), achat de nacelle (29 k€), constitution d'un stock de pièces critiques (50 k€), mise en place de passerelles pour sécuriser le travail des agents (23 k€), installation d'un compresseur dédié au Vesda pour automatiser son nettoyage (15 k€)

Budget

Budget de fonctionnement :

- La Rampinsolle : 5,8 M€
- Marcillac-Saint-Quentin : 3,5 M€

Budget d'investissement :

- La Rampinsolle : 3,4 M€
- Marcillac-Saint-Quentin : 190 k€

Projets 2023

- Mise en place de caméras de surveillance à Marcillac-Saint-Quentin : 160 k€
- Etude pour la construction d'un centre de tri départemental d'une capacité de 45 000 tonnes (40-45 M€) et d'une unité de production de Combustibles Solides de Récupération (3,5-5 M€) à horizon fin 2025.



Filières Spécifiques

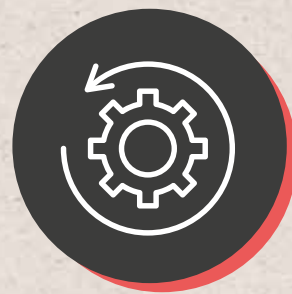
Organisation des filières

Certaines catégories de déchets nécessitent des **traitements spécifiques**. Il peut s'agir de :

- Déchets dangereux pour la santé ou l'environnement (tels que les déchets d'activités de soins à risques infectieux, les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie, l'amiante, etc.)
- Déchets dont les valorisations sont effectuées via des traitements particuliers (tels que les textiles, polystyrène, bois, etc.)

Filières	Déchets concernés	Tonnage 2022	Evolution 2021/2022	Modes de traitement	Ratio (kg/hab./an)
PSE	Polystyrène expansé blanc à structure alvéolaire, propre et sec	121	-8 %	Recyclage en gravier plastique pour drainage agricole, matière première secondaire pour pare-chocs de voiture, coques d'ordinateur...	0,3
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piquants et tranchants des particuliers en auto-traitement	2	0 %	Incinération	0,0
Amiante-Ciment	Déchets d'amiante-ciment liée et non friable (plaques, ardoises, tuyaux) des particuliers et des professionnels	693	+21 %	Enfouissement dans un casier spécifique	1,8
DEEE des particuliers	Déchets d'Equipements Electriques Electroniques en fin de vie	4 424	-7 %	Réparation pour réemploi, traitement sélectif des composants et substances dites dangereuses (dépollution et valorisation matière)	11,2
DDS	Déchets Diffus Spécifiques : produits dangereux des ménages (corrosifs, toxiques, explosifs ou inflammables)	952	-9 %	Elimination par traitement spécifique, recyclage si possible	2,4
Textiles	Textiles mis en sacs (vêtements, linge de maison, chaussures, cartables...)	359	-6 %	Friperies, essuyage industriel, effilochage, export	0,9
Déchets inertes	Déchets non polluants issus des chantiers de construction et de démolition (gravats, béton, sable...)	25 217	0 %	Stockage sur des sites dédiés	63,8
Bois	Bois non traités (palettes...), bois traités (meubles...)	9 213	+7 %	Valorisation matière, valorisation énergétique	25,0
DEA	Tous les déchets d'ameublement (meubles quel que soit le(s) matériau(x) de composition)	7 858	0 %	Valorisation matière, valorisation énergétique	19,9

Processus Traitement



Végétaux

Les végétaux sont collectés majoritairement en déchèteries sur l'ensemble du territoire (à hauteur de 85 % des tonnages) ou en apports directs sur les plateformes de compostage.

Deux méthodes de valorisation sont utilisées pour les déchets verts :

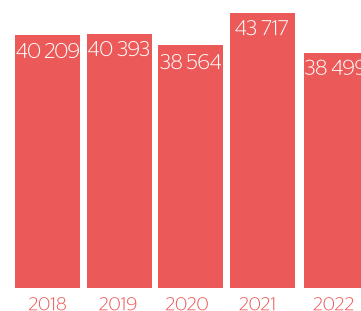
- Le stockage et le broyage sur l'une des 7 aires de proximité du département
- Le broyage et le compostage sur la plateforme de compostage de Saint-Laurent-des-Hommes

38 499 tonnes collectées en 2022 (y compris déchets professionnels)

-12% par rapport à 2021

97 kg/hab. en 2022

Évolution des tonnages de végétaux traités



Verre

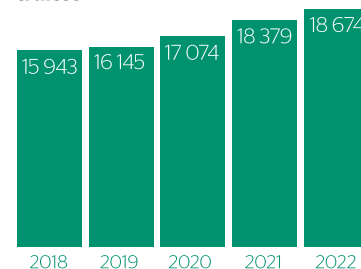
6 plateformes permettent de regrouper les emballages en verre collectés. Le SMD3 achemine ensuite ces flux vers l'usine verrière de Vayres (33). Le verre est ensuite transformé en calcin, matière première secondaire qui permettra ensuite de créer à nouveau des emballages en verre.

18 674 tonnes collectées en 2022 (y compris professionnels)

+2% par rapport à 2021

47 kg/hab. en 2022

Évolution des tonnages de verre traités



Déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels concernent trois flux de déchets :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (sacs noirs) collectées en apport volontaire ou en porte-à-porte
- Les déchets collectés dans les bennes non valorisables des déchèteries
- Les refus de tri de recyclables secs hors verre provenant du centre de tri

108 336 tonnes de déchets résiduels traitées

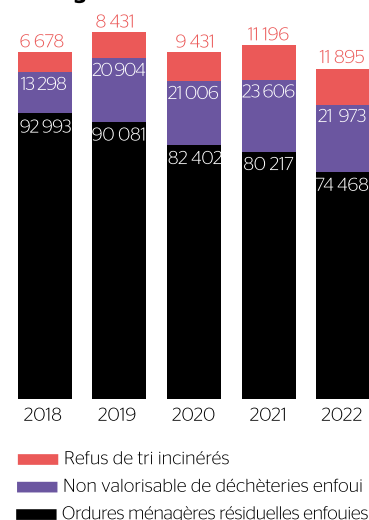
74 468 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

21 973 tonnes de non valorisable de déchèterie

11 895 tonnes de refus de tri

Les tonnages enfouis ont nettement diminué par rapport à 2021 (-7%) du fait à la fois de la diminution des OMR liées à la mise en place de la redevance incitative et de la diminution du tout-venant de déchèterie.

Évolution des tonnages de déchets ménagers non valorisables





Processus Traitement

Le **Processus Traitement** vise à **traiter les déchets ultimes et résiduels** en préservant la sécurité des travailleurs et l'environnement sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes géré en régie. De nombreuses mesures techniques croisées et des contrôles périodiques réguliers sont réalisés. Les fermentescibles présents dans les déchets résiduels sont valorisés par la **récupération et le traitement de la production de biogaz et de lixiviats** au sein du stockage de déchets.

Concernant les déchets verts, il s'agit d'en faire du **compost de qualité** grâce à des normes et un process industriel abouti pour garantir la qualité de la production.

Retour sur 2022

Le processus Traitement s'est fixé les objectifs suivants :

- Respecter l'obligation des 75 000 tonnes enfouies sur le site de l'ISD-ND de Saint-Laurent-des-Hommes
- Maitriser l'exportation des lixiviats (volume traité in situ, volume de lixiviats évacués par rapport au prévisionnel, suivi de la saturation et de la capacité des bassins de stockage de lixiviats)
- Maitriser les nuisances olfactives pour le voisinage par le suivi du biogaz capté

Lixiviats

Evacuation de lixiviats (m³)

2021

10 942

2022

7 135

Rejet des eaux traitées (m³)

10 463

6 252

Précipitation mm

1 036

667

Biogaz

Production électrique moyenne (kW)

2021

898

2022

813

Taux de CH₄ Moyen (%)

54

52

Energie thermique produite (MWh)

1 499

1 055

Valorisation Biogaz (Nm³)

4 188 175

3 607 247

Equivalent consommation électrique (habitant)

3 263

2 850

CO₂ évité (tonne)

622

543

Energie électrique produite (MWh)

7 587

6 630

Faits marquants

- **Mise en service des panneaux photovoltaïques** sur l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes en mai 2022, qui recense 11 484 modules photovoltaïques, soit une puissance installée de 4 995 KwC.
- **Création du casier de stockage des déchets résiduels F1F2** (début d'exploitation prévue à la fin du premier semestre 2023) : **1,2M €**
- **Couverture du casier de stockage des déchets résiduels E3E4 et création d'un bioréacteur** (début des travaux de couverture en août 2022, réception en octobre 2022) : **190 k€**





• **Mise en conformité du contrôle des déchargements sur l'installation de stockage de déchets non dangereux : 12 k€**

Pour donner suite au décret n°2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage et d'incinération de déchets non dangereux, le SMD3 a mis en place les équipements suivants :

- Lecture de plaques des véhicules à l'entrée du site
- Visualisation du contenu des déchargements
- Archivage des données sur une période d'un an



Projets 2023

- **Renforcement de la surveillance des rejets aqueux avant les bassins de stockage des eaux pluviales : 25 k€.** Mise en place de sondes de conductivité dans les débourbeurs avant les bassins Nord, Ouest et Roselière : ce système est asservi à une supervision avec mise en place de seuil haut permettant une surveillance du rejet des eaux de voiries avant chaque mise en stock.
- **Création du casier F2F3 "secteur F" : budget prévisionnel 795 k€.** Exploitation prévisionnelle prévue pour la fin du premier semestre 2023.
- Lancement d'un marché de fourniture pour le renouvellement du compacteur à déchets : **540 k€.**



Processus Relations Usagers

Le Processus Relation Usagers est un processus transverse, en lien étroit avec les Processus Collecte, communication, QSE et direction. Il s'articule autour de 2 services pilotés par la Direction Commerciale et Relation Usagers :

- **Le Service Relation Usagers** : il est le service centralisé au siège pour traiter l'ensemble des demandes téléphoniques et écrites des usagers particuliers, professionnels, associations ou administrations qui souhaitent obtenir un renseignement concernant le SMD3, la redevance incitative et, de façon plus large, la gestion des déchets sur le territoire.

Le Service Usagers est aussi le point d'entrée unique des usagers pour signaler un changement de situation ou encore effectuer une réclamation. Parmi ses missions, le Service Usagers réalise l'enregistrement des usagers et assure la mise à jour de la base de données, ainsi que l'envoi des badges aux usagers, leur permettant d'accéder aux déchèteries et aux bornes à ordures ménagères des points d'apport volontaire.

Les agents du Service Usagers sont par ailleurs amenés à rencontrer ponctuellement les usagers sur le terrain lors de permanences ou d'actions en porte-à-porte. Le service réalise par ailleurs des enquêtes de satisfaction tout au long de l'année afin de détecter des axes de progrès et proposer des améliorations.

- **Le Service Commercial**, dédié aux gros producteurs, privés ou publics : des interlocuteurs SMD3 spécifiques sont au contact des professionnels afin d'évaluer leurs besoins, étudier les possibilités de collecte et assurer un suivi des dossiers jusqu'à la mise en service du matériel.

Dans un souci d'optimisation et de cohérence dans le fonctionnement du service, le service facturation, initialement déployé par la direction commerciale, a été rattaché en 2022 à la direction administrative et financière.

En collaboration étroite avec le processus collecte, à l'écoute des administrés, le Processus Relation Usagers est co-garant de la satisfaction des usagers et de la continuité du service.

A ce titre, dans une démarche d'amélioration continue, le SMD3 a encadré ce processus dans un système de management de la qualité ISO 9001 (certification obtenue début 2022).

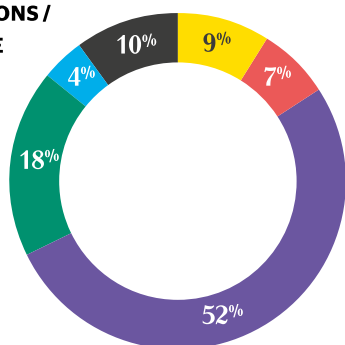
Retour sur 2022

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi mis en place depuis avril 2020 sont les suivants :

- Nombre d'appels reçus et pris en charge (taux de prise en charge, appelé aussi Qualité de Service)
- Durée moyenne d'attente d'un usager lors d'un appel (avant décroché agent)
- Taux d'enregistrement des usagers
- Stock et ancienneté courriers/courriels reçus (retard de traitement)
- Suivi des tickets par secteur (réclamations et sollicitations des usagers)

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS / SOLLICITATIONS PAR ANTENNE DU TERRITOIRE :



Taux d'enregistrement des usagers (résidences principales et secondaires) sur l'ensemble des communes situées sur le périmètre REOMI 2023 au 31 décembre 2022 :

	Nb de résidences (base INSEE)	Nb de résidences enregistrées	Taux d'enregistrement
Résidences principales	122 589	118 722	97%
Résidences secondaires	21 377	14 031	66%

112 530

APPELS REÇUS
EN 2022 (+55%)

63%

TAUX DE PRISE
EN CHARGE
MOYEN6
secondes
à 2 mn 51DÉLAI D'ATTENTE MOYEN
SELON LA PÉRIODE DE L'ANNÉE

	Appels reçus	Appels servis	Qualité de service	Délai moyen d'attente appels servis	Stock de courrier en fin de mois	Stock de courriels en fin de mois
Janvier	2 456	2 363	96%	6 sec.	0	1
Février	5 273	4 858	92%	33 sec.	0	0
Mars	5 158	5 010	97%	12 sec.	1	0
Avril	3 890	3 533	91%	26 sec.	0	0
Mai	4 976	4 596	92%	17 sec.	2	0
Juin	14 089	7 413	53%	1 mn 51 sec.	0	379
Juillet	15 872	7 188	45%	2 mn 51 sec.	1	1 867
Août	9 842	5 706	58%	2 mn 11 sec.	7	1 292
Septembre	9 392	6 416	68%	1 mn 37 sec.	3	65
Octobre	7 105	6 075	86%	36 sec.	2	13
Novembre	8 989	6 613	74%	1 mn 7 sec.	21	88
Décembre	25 488	10 923	43%	1 mn 57 sec.	27	2 695

Lecture des indicateurs (exemple ligne du mois de février) : en février 2022, le service usagers a reçu 5 273 appels, dont 4 858 ont été pris en charge, soit 92 %. Le temps moyen d'attente de l'utilisateur était de 33 secondes.

Faits marquants

- **Pics d'activité très forts sur l'été 2022** ainsi qu'en décembre liés aux envois de factures pédagogiques. La très forte quantité d'appels, mais aussi de courriers et de mails reçus a entraîné une baisse de qualité de service, qui a amené le SMD3 à faire évoluer sa capacité technique de prise en charge (augmentation du nombre de canaux téléphoniques) et à tester en décembre 2022 une solution de débordement auprès d'un prestataire externe (centre d'appels basé dans le Libournais). Par ailleurs, de nouveaux agents sont venus renforcer les effectifs du service au dernier trimestre.
- **Équipement de près de 280 professionnels** gros producteurs en bornes privatives.
- **Déploiement d'une application mobile** "SMD3 - mon service déchets" permettant aux touristes d'ouvrir les bornes à ordures ménagères (dans un premier temps en test sur le secteur de Belvès et en accès gratuit).
- **Réorganisation du Service Relation Usagers** en janvier 2022 avec la spécialisation de certains agents (pôle professionnels, pôle administratif...) et l'élargissement des horaires d'ouverture de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h30 le samedi.

Projets 2023

- **"le SMD3 à votre rencontre"** : poursuite des échanges avec les usagers à leur domicile sur une sélection de communes du périmètre REOMI 2023.
- **Tenue de permanences** (binômes avec un agent du Service Usagers et un animateur) sur la **ville de Périgueux**, à proximité des Points d'Apport Volontaires équipés de bornes biodéchets.
- **Enquête** (campagne d'information et d'enregistrement des usagers) prévue sur la **Communauté d'Agglomération de Bergerac** fin du 1^{er} semestre.
- **Déploiement de l'application mobile** en mode payant pour les touristes sur le reste du territoire et extension du service aux résidents périgourdins.
- L'année 2023 correspond à la première année de facturation de la Redevance Incitative. L'enjeu majeur en 2023 pour le Service Usagers sera d'apporter un **niveau de réponse élevé aux questions des usagers** qui vont résulter de la réception de la facture : compréhension du document et du montant à payer, modalité de règlement, contestations... et traitement de l'ensemble des modifications administratives (changements de composition du foyer, déménagements...) pouvant impacter le montant de la facture à venir ou induire une régularisation si la facture a déjà été émise.



Processus S U P P O R T

66%

des marchés attribués
à des entreprises issues
de la région

62 M€

de dépenses
de fonctionnement
(157 €/hab.)

70 M€

de recettes (178 €/hab.)

35 M€

de dépenses
d'investissement
(89 €/hab.)



Processus Informatique



Le Processus Informatique est transversal à l'ensemble des processus par la mise à disposition des matériels et logiciels nécessaires aux différentes activités du SMD3.

À ce titre, il fournit les ressources adaptées pour la création, le traitement, l'accès et la sauvegarde de l'information. La sécurité, la gestion, la conduite de tout projet informatique et le pilotage des systèmes d'information ainsi constitués lui sont dévolus.

Retour sur 2022

Le processus informatique a répertorié plus de 3 000 incidents informatiques et 1 100 demandes d'interventions dont 62% d'anomalies bloquantes. Toutes ces anomalies bloquantes ont été résolues dans les 24 heures.

L'outil de Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur (ASTECH) est déployé à 75%. Sa version nomade, qui devra permettre aux équipes techniques sur le terrain de prendre en compte les demandes d'interventions, est exploitée à ce jour par

le service informatique et l'unité de gestion des bâtiments. Une antenne est également équipée pour le traitement automatisé des tickets d'interventions sur le patrimoine du SMD3.

Faits marquants

Renforcement des équipes

Le processus a enregistré l'arrivée de 3 nouveaux agents : un développeur applicatif et administrateur SIG (pilotage des projets de développements applicatifs et de la conception du Système d'Information Géographique), une data analyste (gestion des données d'exploitation et production d'indicateurs) et une documentaliste (traitement des acquisitions immobilières).

Poursuite du projet de Maintenance

Les maintenances bâtimentaire et de gestion du parc roulant ont été lancées. L'inventaire du parc roulant a été effectué sur l'antenne du Grand Périgueux et intégré dans la GMAO. Les autres entités seront intégrées courant 2023.

Déploiement de l'outil de gestion de temps des agents

L'outil de gestion des absences est opérationnel avec le déploiement des badgeuses sur l'ensemble des sites et la dématérialisation du processus de gestion des absences et présences.

Mise en production du portail d'entreprise

Le portail d'entreprise, baptisé "sphere", est fonctionnel depuis novembre 2022. Il est la face émergée du système d'information. Il comporte un volet intranet et des interfaces permettant d'accéder à l'ensemble des ressources informatiques et applicatifs métiers du syndicat.

Changement d'opérateur téléphonique et de fournisseur d'accès internet

Une nouvelle consultation en appel d'offres a permis de sélectionner 2 opérateurs distincts pour la téléphonie fixe et les services d'accès à internet.

Budget réalisé 2022 : 1,3M€

Dépenses d'investissement : 382 k€ dont 180 k€ pour les projets d'urbanisation, 102 k€ pour le parc matériel et le reste pour les redevances et licences.

Dépenses de fonctionnement : 950 k€ (augmentation de la location mobilière et agrégation de certaines charges, gérées jusque-là directement en antennes).

Projets 2023

- Poursuite du développement d'une application web qui centralisera l'enregistrement des données des matières collectées en déchèteries.
- Poursuite Projets SIG : production de cartographies thématiques, déploiement d'autres maintenances
- Constructions de passerelles applicatives entre plusieurs applications métiers
- Centralisation des flux de vidéoprotection et système anti-intrusion vers un seul site dédié, géré par un unique prestataire
- Sécurisation des liens et cybersécurité : un accent particulier sera mis sur la sécurisation des connexions internet et la culture d'une hygiène informatique.

Budget 2023 : 400 k€



Processus Conception Installations et Services

Le processus Conception Installations et Services est porté par le Pôle Bureau d'études et VRD. Son rôle est de fournir des moyens techniques conformes et adaptés aux besoins formulés, d'anticiper l'évolution des moyens et de les adapter aux évolutions réglementaires ou technologiques.

Pour cela, le pôle a une position transversale qui l'amène à interagir avec tous les autres processus du SMD3, il gère :

- Les grosses opérations de construction
- La fourniture d'équipements ou de matériels
- La fourniture de nouveaux logiciels métiers pour les services d'exploitation
- Le géoréférencement des équipements de pré-collecte sur la cartographie du SMD3
- La mise en place d'outils de suivi des tonnages collectés par type de flux

Retour sur 2022

Faits marquants

Le déploiement des points d'apport volontaires sur les secteurs de Ribérac et de Thiviers, la fin des premiers secteurs comme Belvès, Bergerac et Montpon mais aussi le démarrage des travaux du nouveau centre de transfert de Belvès ont marqué 2022.

Des efforts importants ont aussi été réalisés pour améliorer les conditions des agents sur les déchèteries avec la mise en place de gerbeurs électriques (pour réduire les manutentions) ainsi que la mise en place de douches et sanitaires sur toutes les déchèteries du SMD3 non équipées.

Budget réalisé : 6 388 K€ (2 375 K€ pour le BE + 4 013 K€ pour le VRD)

Les principaux investissements réalisés concernaient :

- L'implantation et la réalisation de points d'apport volontaire **4 013 K€**
 - 1 611 K€ TTC sur l'antenne de Ribérac
 - 972 K€ TTC sur l'antenne de Belvès
 - 966 K€ TTC sur l'antenne de Thiviers
 - 247 K€ TTC sur l'antenne de Bergerac
 - 217 K€ TTC sur l'antenne de Montpon-Mussidan

- Les travaux du nouveau Centre de Transfert de Belvès **1 087 K€**
- La mise en place de commodités dans toutes les déchèteries non équipées de douches **212 508 € TTC**
- La fourniture de gerbeurs électriques pour réduire les manutentions en déchèterie **81 793 € TTC**
- Le solde de la déchèterie de Thenon (mise en service en octobre 2021) pour un montant de **258 765 € TTC**
- Le solde de la mise en place de contrôles d'accès en déchèterie sur Bergerac, Montpon, Périgueux et Ribérac (solde 2022 des travaux réalisés fin 2021) pour un montant de **132 796 € TTC**.





Projets 2023

ENVELOPPE GLOBALE 14 448 K€

ZOOM SUR LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PRÉVUES :

Collecte : 4 300 K€

- Finalisation de la réalisation de points d'apport volontaire sur la CAB et la Ville de Périgueux, accessibilité renforcée des points d'apports volontaires (3 672 K€)
- Réalisation d'un atelier Poids Lourds sur Bergerac (628 K€)

Déchèterie : 1 459 K€

- Projet de Déchèterie mobile : 807 K€
- Aménagement et mise aux normes de déchèteries (garde-corps, ICPE) : 438 K€
- Création d'une plateforme DEV et mise aux normes de la déchèterie de Breuilh : 176 K€

Transfert : 5 207 K€

- Construction Centre de Transfert de Belvès : 4 566 K€
- Aménagement du Centre de Transfert de Bergerac (Bât carton, Mises aux normes rejet) : 417 K€

Tri : 1 926 K€

- Projet Centre de tri départemental : 1 571 K€
- Modernisation Centre de tri de la Rampinsolle : 314 K€

Traitement : 140 K€

- Remplacement du pont-bascule de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes : 80 K€
- Reprise de voiries sur le site de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes : 60 K€

Support pilotage : 1 373 K€

- Atelier départemental de maintenance et magasin central : 1 150 K€
- Réalisation d'une plateforme de stockage sur l'antenne de Périgueux : 123 K€





Processus Ressources Humaines

Le Processus RH se décompose en trois grandes activités processus : management, réalisation et support. Il répond aux différentes attentes des services en termes de recrutement et d'intégration, d'évaluation, de formation et développement des compétences, de dialogue social et de politique salariale.

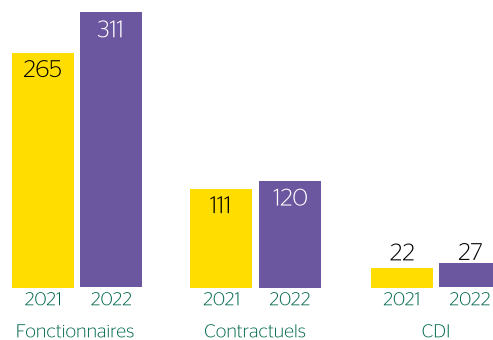
Il est amené à préparer le passage du SMD3 en service public industriel et commercial (SPIC) au 1^{er} janvier 2023, avec notamment l'arrivée de salariés de droit privé, régis par la convention collective nationale des activités du déchet (CCN 2149) et le code du travail.

Retour sur 2022

Poursuite de l'augmentation des effectifs :

- Intégration du SMCTOM de Thiviers au 01/01/2022 :
 - + 36 agents territoriaux fonctionnaires
 - + 1 agent contractuel (stagiairisé par la suite)
- Intégration de titulaires par voie de mutation : + 10 agents
- Nomination de stagiaires territoriaux : + 6 agents

Indicateurs



Faits marquants

- Intégration au 01/01/2022 du personnel permanent du SMCTOM de Thiviers. 37 agents ont intégré le SMD3 au 1^{er} janvier 2022 : 1 agent de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 35 agents de catégorie C
- Préparation du passage en SPIC
 - Nombreuses réunions de travail avec les représentants du personnel et les différents responsables de service pour organiser la classification de tous les métiers du SMD3 par transposition des grilles de qualification des métiers, définies par la convention collective (CCN 2149) appliquée au 01/01/2023 au personnel de droit privé.
 - Organisation de réunions d'information et d'échange auprès des personnels du SMD3, au siège et sur l'ensemble des antennes, portant sur les conditions d'emploi du personnel après passage sous régime de droit privé.
 - Etudes salariales, transposition de la rémunération d'agents de droit public à la rémunération de salariés de droit privé. Rédaction et remise de 140 propositions individuelles de rémunération au personnel contractuel.
 - Paramétrage et déploiement du logiciel de paie privée, formation des gestionnaires de paie.
- Organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022 : élection pour 4 années des représentants au comité social territorial (nombre de représentants doublé par rapport au mandat précédent).
- Réorganisation et création de services
 - Création du poste de Directrice Générale Adjointe et réorganisation des services techniques autour d'une Direction des Services de Proximité et d'une Direction des Installations Techniques et du Traitement.
 - Structuration du pôle Optimisation de la collecte, intervention progressive de l'unité Planification sur les différents territoires au fur et à mesure de la finalisation des installations de PAV. Création d'une unité "Collecte-Lavage" rattachée au service Planification.
 - Création de l'unité Verbalisation (constatation de déchets sauvages et verbalisation).
 - Réorganisation de la direction des finances, avec la mise en place d'un pôle facturation, et accueil (2^e trimestre 2023) au siège du SMD3 de 5 agents d'Etat du Trésor public chargés du recouvrement de la redevance incitative.



- Mise en œuvre du protocole d'annualisation voté par le comité syndical le 14/12/2021

Première année d'application du protocole d'annualisation conclu fin 2021 avec les représentants du Comité technique. Formation et accompagnement, par la cellule gestion du temps du service RH, des responsables des différents sites d'exploitation et des responsables de service dans la mise en œuvre de ce nouvel accord.

- Accompagnement à la prise en main d'un logiciel de gestion de temps pour assurer une meilleure traçabilité dans le suivi de la réalisation des 1607 heures annuelles de temps de travail effectif.

Budget



MASSE
SALARIALE



FORMATION



ABSENTÉISME

Projet 2023

Intégration des agents assurant les opérations de collecte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise : 24 fonctionnaires et 10 salariés privés (transférés de SUEZ)

Elections professionnelles pour les salariés de droit privé : mise en place du Comité Social et Économique (CSE), instance représentative des salariés de droit privé avec pour enjeux de :

- trouver un bon équilibre dans le dialogue social une fois les deux instances installées (CST pour les fonctionnaires et CSE pour les privés)
- négocier et aboutir à la conclusion d'accords "d'entreprise", en particulier sur l'annualisation du temps de travail.

Evaluations professionnelles : mise en place d'un nouvel outil dématérialisé dédié aux évaluations professionnelles assurant une remontée des données plus rapide, un meilleur partage de l'information avec les encadrants et une meilleure

traçabilité des formations.

Déchèterie mobile : Accompagner les services techniques chargés de la mise en œuvre de ce projet en identifiant les personnels intéressés pour évoluer vers ce nouveau métier et déployer les compétences professionnelles nécessaires à la réussite du projet.

Pénibilité au travail : Accompagner la direction générale et la direction QSE dans leurs actions visant à réduire la pénibilité au travail :

- Equipes de repasse (collecte des dépôts en pied de borne) et de propreté : projet d'équipement avec des camions plus adaptés et spécialisation des agents sur l'une ou l'autre des missions pour une meilleure ergonomie au travail.
- Equipes de collecte : expérimentation de nouveaux horaires de travail pour limiter l'impact des horaires de nuit sur la santé des agents.



Processus Achat

Le processus achat est porté par le service Achat Négocie. Son rôle est :

- **d'accompagner les services du SMD3 pour acquérir les biens et services** nécessaires à l'exécution de leurs missions ;
- **de placer les produits destinés à devenir des matières premières** (déchèteries, centres de tri, bois et déchets verts) auprès des repreneurs aux meilleures conditions.

Pour cela, le service interagit avec tous les processus du SMD3. Il gère notamment :

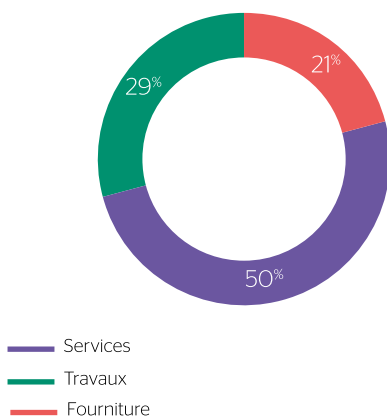
- la coordination des achats dans le respect de la réglementation ;
- le placement des matières aux meilleures conditions possibles ;
- les ventes des matériels mis à la réforme.

Retour sur 2022

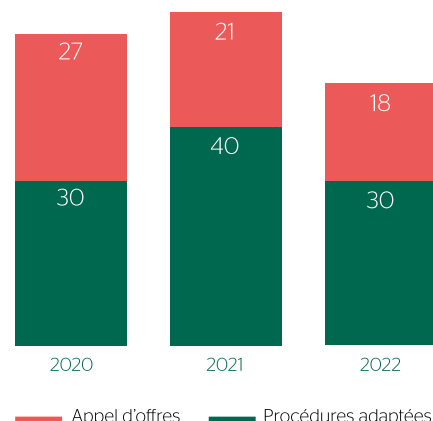
Les marchés publics

En 2022, **48 procédures** ont été lancées, principalement en procédure adaptée. La majorité des marchés sont attribués à des entreprises issues de la région. Les marchés attribués à des entreprises locales sont pour la plupart des marchés de travaux.

Typologie des marchés contractualisés



Type de procédure d'achat



Part des entreprises locales dans nos marchés

La majorité des marchés sont attribués à des entreprises issues de la région (66 %), avec une part importante d'entreprises issues directement de Dordogne (32 % des marchés).

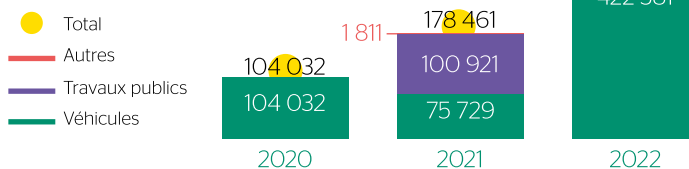
Part des entreprises locales dans nos marchés



Vente de biens aux enchères

Depuis 2020, le SMD3 vend aux enchères des matériels réformés (véhicules, engins de manutention, bacs et bornes usagés, etc.). Ces ventes sont en évolution constante.

En 2022, le total des ventes s'élève à **453 436 € TTC**.



Placement matières

En 2022, les recettes des ventes matières continuent de progresser sur les centres de tri en raison de l'augmentation des tonnages traités et des cours des matières très favorables en début d'année.

Concernant les déchèteries, la situation s'est avérée moins favorable en raison de la chute des cours des métaux.

Le bois est quant à lui toujours évacué en valeur négative mais avec un impact moindre, les contrats ayant été revus financièrement à la baisse.

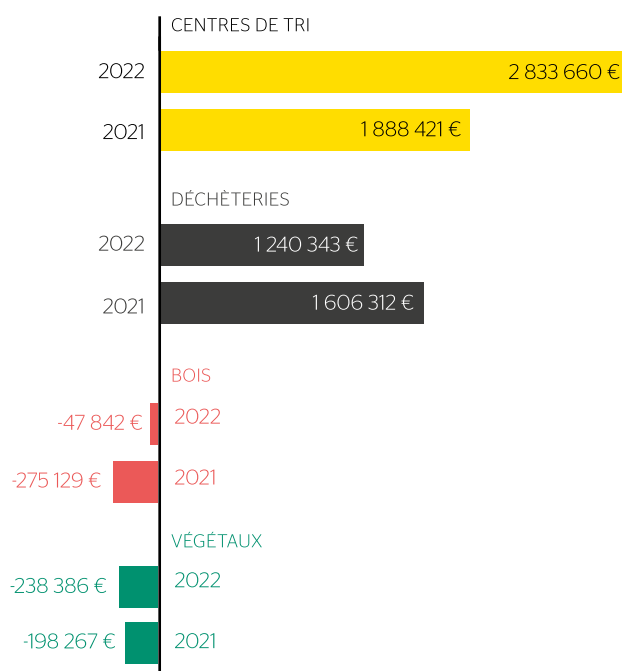
Malgré une baisse des tonnages entrants en 2022, la filière déchets verts continue d'être déficitaire, les coûts de traitement étant directement liés à la hausse des carburants.

À noter toutefois :

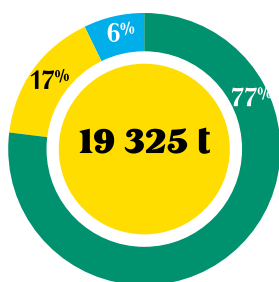
- **Une nette augmentation des tonnages de compost et de fraction intermédiaire** (fraction grossière issue du criblage du compost en fin de maturation) vendus : le montant des ventes aux particuliers et professionnels a **doublé entre 2021 et 2022** pour le compost et a été **multiplié par 10 pour la fraction intermédiaire**.
- **Le broyat et la fine sont placés auprès d'agriculteurs et autres professionnels** qui reconnaissent la qualité du produit fini et les efforts engagés depuis plusieurs années par les équipes du SMD3 (contrôles qualité, diminution des indésirables tels que les plastiques, etc.).

La filière biomasse continue par ailleurs à se développer. Le SMD3 continue de prendre contact auprès de potentiels nouveaux repreneurs pour cette filière mais également pour la fraction intermédiaire et, de manière générale, pour l'ensemble des filières.

Bilan financier des filières de placement matière

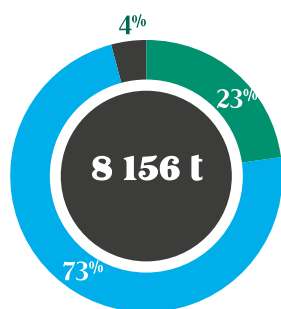


Matières des centres de tri



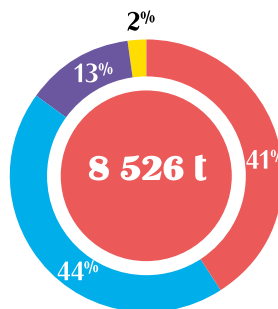
Fibreux
Plastiques
Acier/Alu

Matières des déchèteries



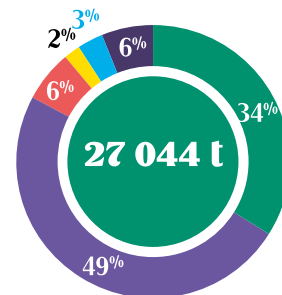
Métaux
Fibreux
Batteries

Matières de la filière bois



Bois broyé
Bois broyé criblé P100
Bois double broyé
Ferraille

Matières de la valorisation des végétaux



Fines
Broyat
Biomasse
Bruts
Compost
Fraction intermédiaire

Processus Finances



Le **budget** est la traduction financière des décisions prises par le Comité Syndical, notamment lors de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui précède le vote du budget. Ce dernier est proposé et exécuté par le Président, qui en rend compte lors de la présentation du compte administratif.

Le **budget supplémentaire** et les décisions modificatives interviennent après le vote du budget primitif. Ce sont des étapes budgétaires qui modifient à la hausse ou à la baisse les crédits en dépenses et en recettes, en fonction des besoins de la structure.

Le budget est un **acte d'autorisation** : en dépenses les crédits étant limitatifs, l'engagement comptable des dépenses est donc primordial pour s'assurer de la disponibilité des crédits.

Le budget du SMD3 est décliné en processus, qui sont un reflet des compétences exercées par le syndicat : service à l'usager, collecte des déchets des usagers, collecte en déchèteries, transfert, transport, tri, traitement et services supports.

Retour sur 2022

Chiffres clés : 61,9 M€ de dépenses et 70,2 M€ de recettes

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant de la structure :

- en dépenses : masse salariale, charges courantes de fonctionnement, remboursement des intérêts de la dette...

- en recettes : produit des ventes de matières, collecte des déchets des professionnels, contributions budgétaires des adhérents, soutien au tri...

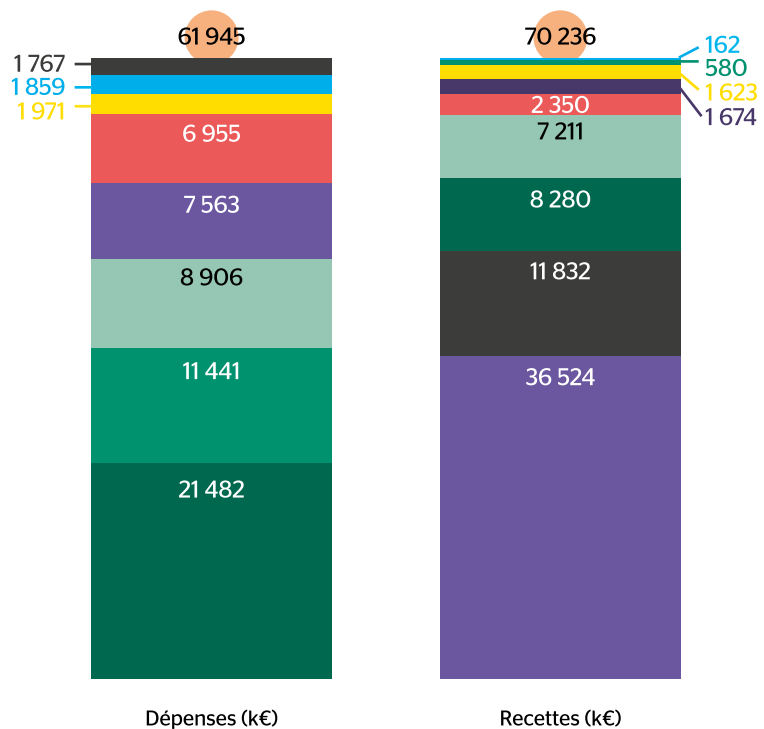
Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses

- Support pilotage
- Collecte usagers
- Collecte déchèterie
- Transfert
- Transport
- Tri
- Traitement
- Support pilotage

Recettes

- Remboursement sur charges de personnel & contrats aidés
- Reprise de subventions, provisions
- Divers (remboursement / sinistre, loyers, redevance, cession de biens...)
- Gestion des déchèteries
- Contribution de solidarité
- Tarification unique
- Excédent de fonctionnement reporté
- Aides Eco-organismes (dont revente matériaux)
- TEOM et Redevance spéciale



● Total



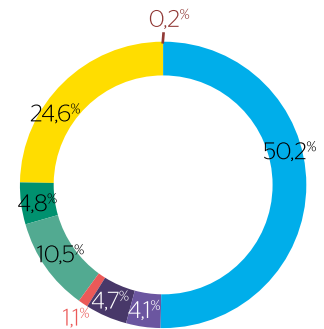
Chiffres clés : 35 M€ de dépenses d'investissement en 2022

La section d'investissement est la mise en œuvre du Plan Pluriannuel des Investissements, gérés en programme pluriannuel et crédits de paiement annuels. Les montants de ces programmes peuvent être révisés en cours de mandat. Ces dépenses viennent augmenter la valeur du patrimoine du SMD3. Pour financer ces dépenses, en complément de son autofinancement, le SMD3 a recours à l'emprunt. Il bénéficie également de subventions et du remboursement du FCTVA.

Au 31 décembre 2022, le niveau d'endettement du SMD3 est de 69 M€ et sa capacité de désendettement de 6 ans.

Répartition des dépenses d'investissement

- Service usagers
- Collecte usagers
- Collecte déchèteries
- Transfert
- Transport
- Tri
- Traitement
- Support pilotage

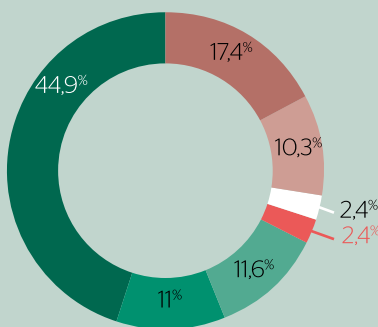


Projet 2023

Budget

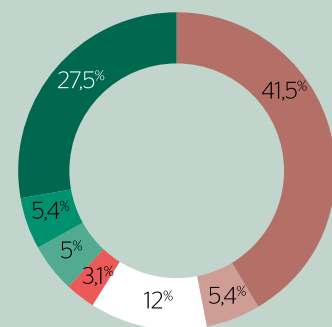
Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

- **dépenses de fonctionnement** : 83 M€
- **recettes de fonctionnement** : 83 M€
- **dépenses d'investissement** : 50,4 M€
- **recettes d'investissement** : 50,4 M€



Dépenses fonctionnement

- Collecte usagers
- Collecte déchèteries
- Transfert
- Transport
- Tri
- Traitement
- Support pilotage



Dépenses investissement



Zoom Biodéchets

Lauréat de l'appel à projet TriBio pour généraliser le tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine, le SMD3, via le service Prévention des Déchets, mène des opérations multi-acteurs pour garantir la mise en place d'une économie circulaire autour des déchets alimentaires et des déchets verts.

La gestion des biodéchets est devenue un enjeu majeur dans notre société. **En effet, ces déchets organiques représentent une part importante des déchets ménagers : presque 30 % de nos sacs noirs.** La valorisation des biodéchets permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les quantités de déchets enfouis et d'enrichir les sols en matière organique, une ressource inestimable pour la qualité de nos sols. Dans ce contexte, les échéances réglementaires de la LTECV (2015) et la loi AGEC (2020) confirment l'importance de prioriser cet axe de valorisation.

En Dordogne, la gestion des biodéchets a connu des évolutions significatives ces dernières années. Le compostage des biodéchets a été généralisé sur l'ensemble du territoire et plusieurs initiatives ont été mises en place pour favoriser leur valorisation par le biais de la gestion de proximité. **Conforter la reconnaissance d'une filière biodéchets est primordial pour le SMD3** afin de remplir les obligations réglementaires de façon opérationnelle et à des échelles stratégiques. Par le biais de TRIBIO, la collectivité tend à mettre en place un schéma territorial de gestion des biodéchets cohérent et pérenne.

Le SMD3 poursuit donc sa stratégie et consolide ses actions de valorisation des biodéchets pour permettre à l'ensemble des périgourdins de bénéficier d'une solution de tri à la source avant l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2024. Il travaille à la coopération de nombreux acteurs locaux pour contribuer à une gestion durable et efficace des biodéchets.

Retour sur 2022

1 743

COMPOSTEURS
INDIVIDUELS
DISTRIBUÉS

70

ATELIERS DE
SENSIBILISATION
AU COMPOSTAGE
INDIVIDUEL

99

PROJETS DE COMPOSTAGE
COLLECTIF RÉALISÉS (PARTAGÉ
ET EN ÉTABLISSEMENT)

Faits marquants

- **433m³ de végétaux valorisés soit 160m³ de broyat** distribué grâce à la mise en place sur **5 antennes du SMD3** de la première campagne de broyage départementale.
- Événementiels forts sur Tous au Compost et la Semaine Européenne de la Réduction des déchets avec **une vingtaine d'animations** planifiées sur chacune de ces semaines.
- Début de la phase test de la collecte séparée des biodéchets à Périgueux avec la mise en service des **points d'apport volontaire des 3 quartiers du Gour de l'Arche, Route d'Agonac et Bertrand de Born** : les biodéchets collectés seront ensuite valorisés par méthanisation.

Dans notre département riche en biodiversité et en terres agricoles, la valorisation des biodéchets revêt une **importance particulière pour préserver l'environnement et contribuer à la transition écologique**. Elle répond par ailleurs aux piliers du développement durable face aux changements climatiques dans un contexte géopolitique fort.



Glossaire



TYPES DE DÉCHETS

- DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés
- DR** : Déchets Résiduels
- JRM** : Journaux, Revues et Magazines
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- PSE** : Polystyrène Expansé

PROCESSUS QSE

- ADAA** : Accident Déclaré Avec Arrêt
- QSE** : Qualité, Sécurité, Environnement
- Taux de fréquence** : nombre d'accidents déclarés avec arrêt pour 1 million d'heures travaillées
- Taux de gravité** : nombre de jours d'arrêt de travail pour 1000 heures travaillées

PROCESSUS COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

- AV** : collecte effectuée en apport volontaire (points de regroupement et conteneurs collectifs aériens, semi enterrés et enterrés)
- BOM** : Bennes Ordures Ménagères
- FMA** : Fond Mouvant Alternatif
- ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- PAP** : collecte effectuée en porte-à-porte
- PAV** : Points d'Apport Volontaire
- UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

PROCESSUS INFORMATIQUE

- GMAO** : Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
- PCA** : Plan de Continuité d'Activité
- PRA** : Plan de Reprise d'Activité
- SIG** : Système d'Information Global
- VRD** : Voirie et Réseaux Divers

AUTRES PROCESSUS

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- FCTVA** : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- REOMI** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
- RI** : Redevance Incitative
- RS** : Redevance Spéciale des professionnels
- SPIC** : Service Public Industriel et Commercial
- TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



RAPPORT
ANNUEL
2022

www.smd3.fr

SMD3, SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
DE LA DORDOGNE

LA RAMPINSOLLE
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES
TÉL. : 09 71 00 84 24
E-MAIL : CONTACT@SMD3.FR



Rapport tenu à la disposition du public, adressé aux collectivités
adhérentes du SMD3 et téléchargeable sur le site smd3.fr

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi
Barnier et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015

